

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
17 AVRIL 2015

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 26 titulaires
12 suppléants

Délibération n°257 du Comité syndical

5. Compte de gestion 2014

Le Compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2014, a été produit par le comptable le 25 février 2015, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le Comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2014, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **27 AVR. 2015**
La publication le **27 AVR. 2015**
Strasbourg, le **27 AVR. 2015**


Pour le Président empêché
Etienne WOLF,
1^{er} vice-président